

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SARL FINANCIERE LG</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le 31/08/2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	{	biens	215	214		
			services*	217	218		
			intracommunautaires		191 500		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	7 041	
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>					<b>232</b>	<b>198 541</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	30 446
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243	1 016
	Rémunérations du personnel*	<i>certifié conforme à l'original</i>				250	109 589
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	47 891
	Dotations aux amortissements*					254	1 414
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	5
	{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					<b>264</b>	<b>197 625</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					<b>270</b>	<b>915</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	1
	Produits exceptionnels				(IV)	290	
	Charges financières				(V)	294	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	138	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					<b>310</b>	<b>778</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	778	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	138	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					<b>352</b>	<b>916</b>	<b>354</b>
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					<b>370</b>	<b>916</b>	<b>372</b>

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE LG		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1056 route de la Valloire 38270 BELLEGARDE POUSSIEU				
Numéro SIRET*		5 3 1 2 9 7 9 6 8 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/08/2023		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010	012		
			014	3 887	016	2 027
	Immobilisations corporelles*		028	2 214	030	1 791
	Immobilisations financières* (1)		040	252 747	042	252 747
	Total I (5)		044	258 849	048	3 818
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	37 250	070	37 250
			072	109 820	074	109 820
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	66 436	086	66 436
	Charges constatées d'avance *		092	557	094	557
	Total II		096	214 065	098	214 065
	Total général (I + II)		110	472 915	112	3 818
				Exercice N NET 1		
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		120	221 000
	Écarts de réévaluation		124		124	
	Réserve légale		126		126	6 914
	Réserves réglementées*		130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	159 227
	Report à nouveau		134		134	
	Résultat de l'exercice		136		136	778
	Subventions d'investissement		137		137	
	Provisions réglementées		140		140	
	Total I		142		142	387 920
Provisions pour risques et charges		Total II	154		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	5 393
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	43 272	172	75 782
	Produits constatés d'avance		174		174	
Total III		176		176	81 175	
Total général (I + II + III)		180		180	469 096	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

**FINANCIERE LG**  
SARL au capital de 221 000 euros,  
immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 531 297 968,  
dont le siège social est situé : 1056 RTE DE LA VALLOIRE 38270 BELLEGARDE-POUSSIEU

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 FÉVRIER 2024**

L'an 2024,  
le 27 février,  
à 18 heures,

Au siège social, 1056 RTE DE LA VALLOIRE 38270 BELLEGARDE-POUSSIEU

Les associés de la société FINANCIERE LG, SARL au capital de 221 000 euros, divisé en 221 000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Benjamin GIRAUD, propriétaire de 1 part sociale
- Monsieur Lilian GIRAUD, propriétaire de 220 999 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 221 000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lilian GIRAUD.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 août 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération du Gérant sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Gérant de son rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

## RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

### VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 221 000 voix      Contre      voix      Abstention      voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée / rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

## RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 778,84 euros.

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptabilisé à l'issue de l'exercice de la manière suivante :

À hauteur de 38,94 euros, en dotation de la réserve légale (soit 5 % du résultat conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce).

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'élève à 739,90 euros.

Enfin, l'Assemblée générale décide d'affecter le reliquat de résultat restant, soit 739,90 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette décision, le compte « Autres réserves » présentera désormais un solde créditeur de 159 967,10 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 221000 voix      Contre      voix      Abstention      voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

## RÉSOLUTION 3

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial du Gérant, à savoir :

*(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).*

### Conventions poursuivies

#### 1. Compte courant – Concerne Monsieur Lilian GIRAUD

Solde au 31 août 2023 : 43 272,62 euros.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Lilian GIRAUD.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

#### 2. Compte courant – Concerne Monsieur Benjamin GIRAUD

Solde au 31 août 2023 : 0,05 euro.

Compte non rémunéré.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Benjamin GIRAUD.

Cette convention porte ainsi sur moins de 0,01 % des droits de vote.

### VOTE (des voix pouvant s'exprimer)

Pour 221000 voix      Contre      voix      Abstention      voix

Cette convention, mise aux voix, est : ratifiée à l'unanimité / ~~ratifiée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

### 3. GROUPE GIRAUD FRUITS

Montant annuel H.T. comptabilisé par la société au titre de cette convention au 31 août 2023 : 180 000 euros.

Un seul associé est concerné par cette convention, à savoir : Monsieur Lilian GIRAUD.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

## RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale ratifie la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice écoulé et qui s'est élevée à un montant de 37 884,00 euros.

L'Assemblée générale ratifie en outre la prise en charge par la société de ses cotisations obligatoires et facultatives pour les montants suivants :

Cotisations obligatoires : 18 719,00 euros

Cotisations facultatives : 9 427,00 euros

### VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 221000 voix      Contre      voix      Abstention      voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

## RÉSOLUTION 5

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

### VOTE (EN MATIÈRE ORDINAIRE)

Pour 221000 voix      Contre      voix      Abstention      voix

Cette résolution, mise aux voix, est : adoptée à l'unanimité / ~~adoptée~~ / ~~rejetée~~ (rayez les mentions inutiles)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**Le Gérant**

Zone de signature





**COMPTES ANNUELS**

**2022/2023**

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

**ANNEXE COMPTABLE**

**SAS CABINET CLEMENSON**

## Règles et méthodes comptables

*certifié conforme à l'original*

Désignation de la société : SARL FINANCIERE LG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 469 097 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 779 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

24

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	3 888			3 888
Immobilisations corporelles	2 215			2 215
Immobilisations financières	252 748			252 748
<b>Total</b>	<b>258 850</b>			<b>258 850</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	937	1 090		2 027
Immobilisations corporelles	1 466	325		1 791
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>2 404</b>	<b>1 415</b>		<b>3 818</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>255 031</b>

LG

## Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU GF BIO 38270 BELLEGARDE POUSSIEU	10 000	127 391	100,00	25 965
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
SCI 2GF 38270 BELLEGARDE POUSSIEU	150	-40 988	49,333	-11 048
SAS GIRAUD FRUITS 38270 BELLEGARDE POUSSIEU	100 000	540 120	50,00	23 586

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	10 000	10 000	23 038		
- Participations (détenues entre 10 et 50% )	242 670	242 670	130 991		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

LG

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 147 629 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 251	37 251	
Autres	109 820	109 820	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	558	558	
<b>Total</b>	<b>147 629</b>	<b>147 629</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 080
<b>Total</b>	<b>1 080</b>

LG

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 221 000,00 euros décomposé en 221 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 81 176 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 393	5 393		
Dettes fiscales et sociales	32 510	32 510		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 273	43 273		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>81 176</b>	<b>81 176</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	43 273			

LG

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 385
Dettes provis. pour congés à payer	6 992
Charges sociales - congés à payer	2 378
Etat - autres charges à payer	768
Taxe d'apprentissage cap	44
<b>Total</b>	<b>11 567</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	558		
<b>Total</b>	<b>558</b>		

29

## Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<b>Caution crédit agricole sra prêt giraud fruits</b>	184 802
Avals et cautions	184 802
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>184 802</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

LG